

AVIS DE PUBLICITÉ

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt de personnes privées qui ont fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public **pour vendre des letchis et ou des fruits de saison.**

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera les emplacements aux personnes privées qui ont fait la demande.

Publié le	18 novembre 2022
Date limite de remise des propositions	25 novembre 2022 à 12h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour vendre des letchis et ou des fruits de saison. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieux	<u>Emplacement n°1</u> – Parking du marché forain de Saint-Paul à proximité du snack Quai Gilbert <u>Emplacement n°2</u> – Trottoir situé devant le magasin Super U – Chaussée Royale à Saint-Paul <u>Emplacement n°3</u> – Devant la Mairie de Bois de Nêfles <u>Emplacement n°4</u> – Rue Etienne Regnault à proximité de la boulangerie l'Île aux pains <u>Emplacement n° 5</u> - RD 10 – Route du Théâtre Saint-Gilles les Bains <u>Emplacement n°6</u> - Devant le magasin Carrefour Market à l'Hermitage les Bains <u>Emplacement n°7</u> - Devant le terrain de football de la Saline les Bains La localisation exacte des emplacements est indiquée dans le document dénommé « Annexe » en page 3.
Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : - 2 M X 2 M pour les emplacements n° 1, 2, 3, 4 - 3 M X 3 M pour les emplacements n° 5, 6 et 7. Matériel : Chapiteau ou parasol - pas de fixation au sol
Type d'autorisation	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation

délivrée/durée	d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 31 janvier 2023. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	88,90 €/mois
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K-bis ou carte Amexa de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur. - Descriptif du matériel installé sur le site et qualité esthétique du stand - Proposition de redevance domaniale <p>Les propositions seront analysées au regard de la qualité esthétique du stand et de la proposition financière du candidat.</p>
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE LETCHIS ET OU DE FRUITS DE SAISON » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 SAINT-PAUL Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine Tél : 0262 45 90 69</p> <p>Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p>

ANNEXE : Localisation des emplacements

- **Emplacement n°1** : Parking du marché forain de Saint-Paul, à proximité du snack « Le Quai Gilbert » (1 AOT pour la vente de letchis et de longanis)

Parking place du Marché forain côté quai Gilbert



- **Emplacement n° 2** : Trottoir situé devant le magasin « Super U » – Chaussée Royale à Saint-Paul (1 AOT pour la vente de letchis et de longanis)

Entrée Super U – Chaussée Royale



- **Emplacement n° 3 :** Devant la Mairie de Bois de Nêfles (1 AOT pour la vente de letchis)



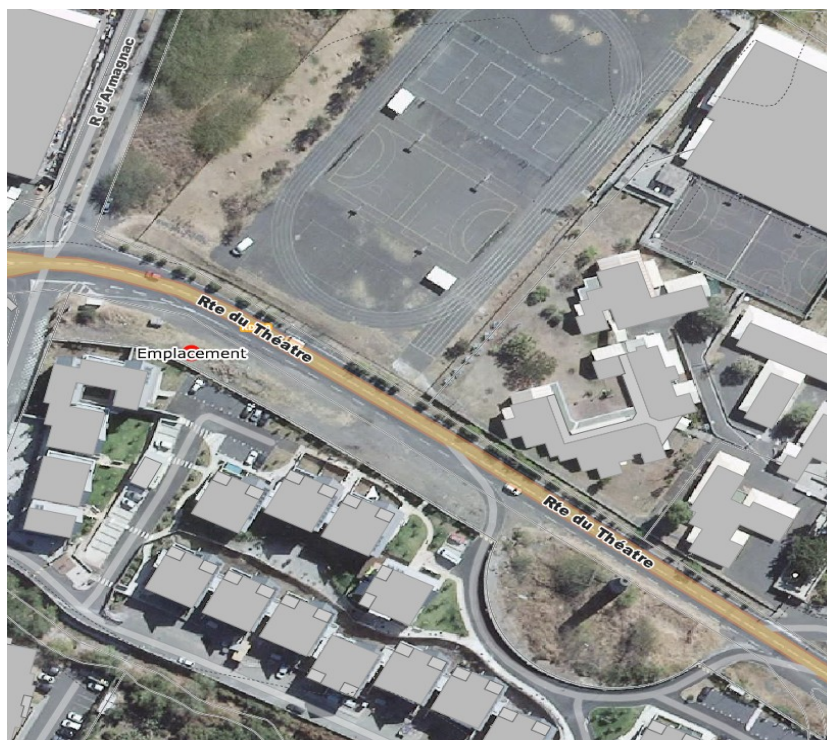
Bois de Nêfles – Proximité de la Mairie annexe



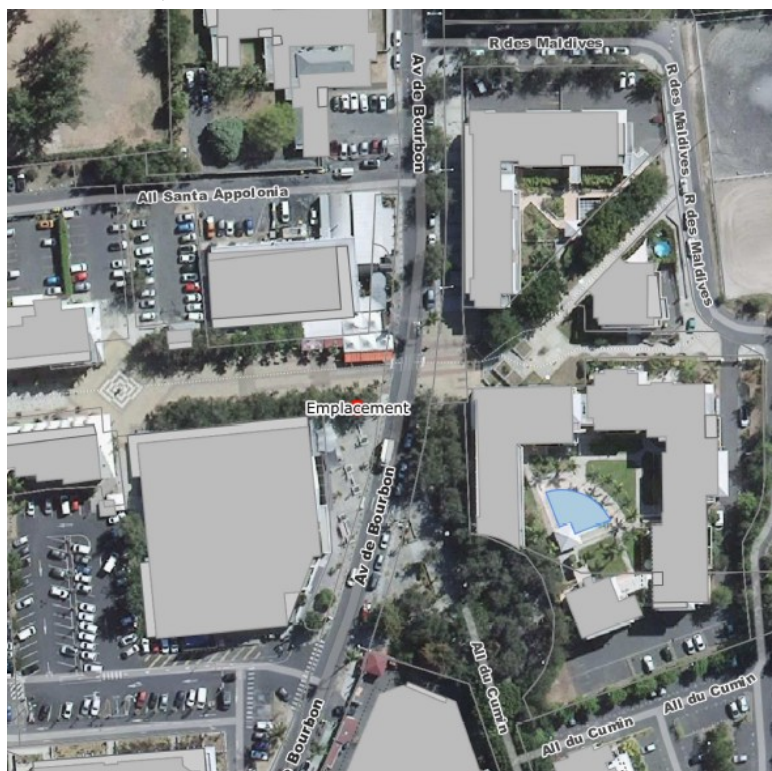
- **Emplacement n° 4 :** Rue Etienne Regnault à proximité de la boulangerie « l’Ile aux pains » (1 AOT pour la vente de fruits de saison)



- **Emplacement n° 5 :** RD 10 – Route du Théâtre à Saint-Gilles les Bains (2 AOT pour la vente de fruits de saison)



- **Emplacement n° 6 :** Devant le magasin « Carrefour Market » à l'Hermitage les Bains (1AOT pour la vente de letchis)



- Emplacement n° 7 : Devant le terrain de football de la Saline les Bains (1 AOT pour la vente de fruits de saison))

